

## CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

### TITRE DU FONDS DE DOTATION (FFIÉÉO<sup>1</sup>)

## BOURSE COMMÉMORATIVE CHARLES-SEAN-ALGER

### INTRODUCTION

Les parents, amies et amis de Charles Sean Alger ont créé le présent fonds en 1997.

Les donateurs remercient l'Association des anciens et le gouvernement de l'Ontario de contribuer à ce fonds de bourse dans le cadre de leur programme de fonds de jumelage.

### OBJECTIF DU FONDS

Fournir de l'aide financière à des étudiantes et étudiants en médecine dont les études pourraient être compromises autrement.

### DÉTAILS DE LA BOURSE

#### Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne, résidente permanente ou une personne à statut protégé/réfugié;
2. être inscrite à temps plein à la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa;
3. être résidente de l'Ontario, selon les critères du RAFÉO<sup>2</sup>;
4. faire preuve de besoin financier, selon les critères du Service de l'aide financière et des bourses;
5. faire preuve d'excellence scolaire; et
6. être admise à un programme d'études supérieures lié à la recherche dans le domaine de la santé.

|                                      |                                             |
|--------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Valeur de la bourse :</b>         | Variable                                    |
| <b>Nombre de bourses :</b>           | Une                                         |
| <b>Fréquence d'attribution:</b>      | Annuelle                                    |
| <b>Programme ou cycle d'études :</b> | Études supérieures                          |
| <b>Responsable des demandes :</b>    | Service de l'aide financière et des bourses |
| <b>Échéance des demandes :</b>       | 31 octobre                                  |

### DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au [www.uoZone.uOttawa.ca](http://www.uoZone.uOttawa.ca), et doit comprendre le Questionnaire financier.

----- FIN DE LA SECTION PROMOTIONNELLE -----

### COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection se compose des personnes suivantes :

1. le directeur ou la directrice du Service de l'aide financière et des bourses, ou son mandataire, à la présidence;
2. le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine ou son mandataire; et

---

<sup>1</sup> FFIÉÉO : Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiants et les étudiantes de l'Ontario

<sup>2</sup> RAFÉO : Régime d'aide financière pour les étudiants de l'Ontario

3. un membre additionnel de la Faculté nommé par le doyen ou la doyenne.

### **ATTRIBUTION**

Le Service de l'aide financière et des bourses :

1. s'assure que chaque récipiendaire est en règle (selon les règlements scolaires, section 11.1);
2. confirme par écrit l'attribution de la bourse à chaque récipiendaire et à la Faculté de médecine; et
3. fait créditer le montant de la bourse au compte universitaire de chaque récipiendaire.

### **RECONNAISSANCE**

1. Chaque année, le Service de l'aide financière et des bourses recommande à chaque récipiendaire de manifester sa reconnaissance à la personne donatrice en lui adressant une lettre de remerciement que le Bureau du développement s'occupe d'acheminer.
2. Le Bureau du développement inclut le profil des récipiendaires dans le rapport financier annuel sur les fonds de dotation.
3. La personne donatrice est invitée à participer au programme de l'Université visant la reconnaissance et la fidélisation des donateurs.

### **MODALITÉS FINANCIÈRES**

1. Tous les dons doivent être envoyés au Bureau du développement qui se chargera de les créditer au compte approprié (doté ou utilisable). Les chèques doivent être faits à l'ordre de l'Université d'Ottawa.
2. Le Bureau du développement envoie à tous les donateurs un accusé de réception accompagné d'un reçu fiscal.
3. L'Université d'Ottawa peut investir le capital en conformité avec les politiques approuvées de l'Université.
4. La portion du revenu consacré à l'objectif du fonds est créditée au compte utilisable du fonds de dotation administré par le Service de l'aide financière et des bourses, selon le Règlement 111 : *Fonds de dotation*.
5. L'année financière applicable au fonds commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.
6. À la fin de chaque année, le Service des finances fait connaître au Service de l'aide financière et des bourses le montant des revenus disponibles aux fins du fonds, et ce dernier en informe à son tour l'unité scolaire appropriée.

### **GÉNÉRALITÉS**

Si, à l'avenir, les circonstances empêchent l'Université d'Ottawa, pour quelque raison que ce soit, de continuer d'affecter le fonds aux fins énoncées, elle s'efforcera de prendre contact avec la personne donatrice pour envisager d'autres objectifs pour le fonds. Si elle ne réussit pas à la joindre ou si cette personne est décédée, l'Université affectera le fonds aux fins qu'elle juge les plus profitables pour elle-même, tout en respectant l'esprit du fonds et les objectifs fixés au départ par la personne donatrice.

L'Université d'Ottawa doit respecter les règlements du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et les étudiants de l'Ontario en ce qui a trait à l'aide financière et au critère de résidence en Ontario.

## **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Donatrice :</b>                                   | Madame Sharon Alger<br>Dossier no. RsE 135761                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Faculté de médecine :</b>                         | Doyen ou doyenne<br>2026C – 451, chemin Smyth<br>Tél. : 613-562-5800 poste 8113                                                                                                                                                                                                |
| <b>Bureau du développement :</b>                     | Directeur ou directrice, bourses et fidélisation<br>190, avenue Laurier Est<br>Tél. : 613-562-5800 poste 3877      Téléc. : 613-562-5127<br><br>Agent ou agente de bourses et ententes<br>190, avenue Laurier Est<br>Tél. : 613-562-5800 poste 3694      Téléc. : 613-562-5127 |
| <b>Service de l'aide financière et des bourses :</b> | Directeur ou directrice<br>3156 – 55, avenue Laurier Est<br>Tél. : 613-562-5932      Téléc. : 613-562-5155<br>Courriel : <a href="mailto:pretsetbourses@uOttawa.ca">pretsetbourses@uOttawa.ca</a>                                                                              |
| <b>Service des finances :</b>                        | Directeur ou directrice, Recherche, fiducie et dotation<br>550, rue Cumberland, pièce W030A<br>Tél. : 613-562-5800, poste 1509      Téléc. : 613-562-5988                                                                                                                      |

Dernière mise à jour : 10 décembre 2014  
Université d'Ottawa  
Ottawa ON K1N 6N5

**APPROUVÉ LE 10 OCTOBRE 1997 PAR LE COMITÉ D'ADMINISTRATION DU BUREAU DES GOUVERNEURS.**